

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

### ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Le journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.  
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 francs par an.  
» » » » 14 » six mois.  
» » » » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 60.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE, BOUTIER et C<sup>o</sup>, 20, rue de la Harpe.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAYAT, LAUREN, BOUTIER, LUX et C<sup>o</sup>, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.



Roubaix, 4 août 1864.

### BULLETIN.

La Gazette de Vienne, organe du cabinet autrichien, annonce en ces termes la conclusion des préliminaires de paix :

« L'armistice est signé. Les duchés de Lauenbourg, de Schleswig et de Holstein ont été cédés sans réserve. La rectification de frontière, convenue en même temps, a été opérée dans l'intérêt allemand. L'Allemagne doit à l'union de l'Autriche et de la Prusse, aux victoires de leurs armées alliées, la réalisation d'un des vœux les plus ardents de la nation. L'Europe leur doit l'éloignement d'une cause de conflits dangereux. »

La guerre n'a pas été une guerre de conquête ; elle n'a pas eu non plus pour but de faire triompher les prétentions imaginaires de nationalités, mais elle tendait à faire valoir des titres de droits positifs. La guerre ayant, conformément aux règles du droit des gens, aboli les traités antérieurs, les succès des armées austro-prussiennes ont donné la possibilité de séparer du Danemark les territoires des duchés de Schleswig et de Holstein.

Par les soins des puissances belligères, une paix honorable va maintenant consolider pour toujours ces résultats acquis. La résolution, prise le 14 janvier, par la Diète germanique, de ne pas participer à la guerre, devait avoir pour conséquence que la paix ne pût être conclue que par les puissances qui avaient réellement fait la guerre.

Mais les grandes puissances allemandes ne se croient pas dégagées, en raison de cet état de choses, de la déférence qu'elles se sont toujours empressées de témoigner aux sentiments et aux résolutions de l'organe central de la Confédération germanique, et, dans la pensée des deux cabinets, le fait de la cession *pro forma* des duchés aux souverains d'Autriche et de Prusse ne doit pas porter atteinte aux droits bien fondés et aux attributions de la Confédération et de l'autorité fédérale en ce qui concerne les duchés.

Cette paix glorieuse sera suivie certainement d'une entente libre et fédérale entre les gouvernements allemands, à l'effet d'assurer l'état légal des duchés, de fortifier la sûreté et l'influence de l'Allemagne, et de donner satisfaction pleine et entière à la grande patrie allemande.

M. de Rechberg commencerait-il à s'apercevoir qu'à Berlin on a d'autres projets

que de rendre les Duchés indépendants et voudrait-il enfin mettre une barrière à la politique toujours envahissante de M. de Bismark ?

Après ce qu'on vient de lire, on serait tenté de répondre d'une manière affirmative ; mais voici un fait qui fera prévaloir tout à fait cette opinion. On assure en effet que parmi les articles de la convention d'armistice, l'Autriche en a imposé un qui stipule que les Duchés libérés ne pourront jamais appartenir à aucun des belligérants.

Naturellement, ce n'est pas sans une vive discussion et une résistance opiniâtre de la part de M. de Bismark que le ministre autrichien l'a emporté ; mais cette résistance prouve, une fois de plus, que la Prusse a eu dans l'affaire des Duchés des vues plus ambitieuses peut-être que celles qu'on lui supposait déjà.

M. de Rechberg aurait-il par hasard la bonhomie de croire à la parole de son collègue prussien ? Personne ne le supposera assez mauvais diplomate pour ignorer qu'à l'époque actuelle il n'y a qu'une chose qui fasse loi : c'est la force ; un boulet de canon a bien vite déchiré une convention, fut-ce même le traité de 1857.

Les événements de Rendsbourg continuent à produire une vive impression en Allemagne.

Nous avons parlé dernièrement d'une protestation votée à l'unanimité par la Chambre des députés de Wurtemberg. La Chambre des députés du royaume de Saxe a imité cet exemple en prenant la résolution suivante :

« L'occupation de Rendsbourg, effectuée par un abus de la force de la part des troupes prussiennes, est une violation des droits de la Confédération allemande et une atteinte à l'honneur des troupes fédérales allemandes. La Chambre décide donc qu'elle proteste contre cet acte de violence commise par une puissance confédérée allemande. »

D'un autre côté, le gouvernement bavarois aurait donné l'ordre à son plénipotentiaire à Francfort de demander l'éloignement immédiat des troupes prussiennes

entrées à Rendsbourg, par conséquent le rétablissement de la situation antérieure dans cette ville.

Le gouvernement hanovrien, qui s'est considéré comme très directement intéressé dans cette question, a mandé à Hanovre M. de Wieper, qui réside à Altona en qualité de commissaire fédéral.

Au reste, la Gazette de l'Allemagne du Nord assure que des mesures vont être prises pour calmer l'opinion publique à cet égard et qu'on va faire rentrer à Rendsbourg les troupes fédérales, tandis que les troupes prussiennes retourneront dans leurs cantonnements antérieurs.

Suivant des dépêches privées datées de Tunis, du 25 au 29 juillet, un arrangement a été conclu entre le gouvernement du bey et les insurgés.

L'impôt de capitation aurait été abaissé de 36 piastres à 20, et les autres impôts supprimés.

Quatorze des principales tribus auraient fait leur soumission, et la chef de la révolte, Ben-Ghadam, quitterait la régence.

On assure que le bey enrôle de nouvelles troupes, composées en majeure partie d'Européens.

Les nouvelles relatives à des attentats commis sur M. de Beauval, notre consul à Tunis, sont dénuées de fondement.

Les avis d'Athènes, reçus à Messine, portent que le ministre Balbi est tombé par suite du refus de l'assemblée d'accorder un crédit au ministre de la guerre, qui est accusé d'avoir pris des mesures inconstitutionnelles.

J. ROUBAIX.

Nous lisons dans le *Moniteur* :

C'est par erreur que nous avons inséré au *Moniteur* de samedi matin, 30 juillet, un compte-rendu sommaire d'un procès relatif à des correspondances politiques. Nous avons été mandés à ce sujet au parquet du procureur impérial qui nous a rappelés, comme il l'a fait plusieurs fois pour d'autres journaux en pareille circonstance, les dispositions du décret du 17 février 1852.

Non-content d'avoir vaincu, encore une fois, l'insurrection polonaise, le gouvernement moscovite essaie d'étouffer par la terreur les derniers râles de cette généreuse nation. Le régime « civilisateur » du knout continue à être à l'ordre du jour dans toute l'étendue des provinces polonaises.

La Pologne, dit la *Patrie*, est devenue un vaste champ de supplices, sur le seul duquel semble écrite la devise fatidique de l'enfer, de Dante : « *Lasciate ogni speranza*. » Nous recevons une lettre de l'Ukraine, qui donne une idée de cette extermination en grand de l'élément polonais, décorée du nom de nécessité politique ; nous en traduisons littéralement quelques passages :

« En Ukraine, en Podolie, en Volhynie, les prisons sont tellement pleines, qu'il a fallu en construire de nouvelles dans chaque district, et entasser par centaines les prisonniers politiques avec les malfaiteurs et les bandits. Des districts on les transporte, en kibitka ou à pied, par Zytomierz et Kapienicz à Kiew, d'où ils ne sortent que pour l'échafaud ou la Sibirie. Il y a peu de temps, après de mauvais traitements endurés dans la citadelle, le prince Guillaume Radzivil est devenu fou ; son compagnon de captivité, Max Stafanagel, riche négociant de Berdyzew, est dangereusement malade. Le typhus, la dysenterie, le scorbut, enlèvent la plupart des prisonniers, qui succombent sans l'assistance du prêtre et sans les secours du médecin. « Un Polonais, disent nos geôliers, doit être traité et doit mourir comme un chien. »

Beaucoup de détenus considèrent comme une grande faveur d'être condamnés aux mines de Sibirie et de faire deux mille lieues à pied, enchaînés à une barre de fer, plutôt que de gémir dans l'odieuse cachot de Kiew. Il est permis à ceux qui peuvent déposer 700 roubles (2,800 fr.), s'ils ont rang de nobles, de faire le trajet en kibitka. A Kiew, il se trouve actuellement près de 1,000 prisonniers, en Volhynie 400, en Podolie 500. Tous sont destinés aux travaux forcés dans les exploitations malsaines de mercure et de plomb où l'on meurt au bout de quelques mois. Chaque jour les prisons sont remplies par de nouveaux arrivants.

Les biens des déportés sont séquestrés, puis mis en vente à bas prix, au profit des Moscovites ou des Allemands, à l'exclusion des habitants du pays. Les employés polonais de tout rang, du plus infime au plus élevé, sont éloignés du

service et remplacés par des bureaucrates russes. Des milliers de familles souffrent dans les champs abandonnés, sans le pain, de refuge, de vêtements.

On est déporté à Kachin, à Orenbourg, à Nerchinsk, sans aucune preuve, sans enquête, et même souvent sans une délation qui pourrait fournir un indice quelconque de culpabilité. Il arrive même qu'un prisonnier, chemin faisant, avant d'avoir atteint le lieu de sa destination, apprend qu'il a été déporté par erreur, qu'on l'avait pris pour un autre. Mais il est à mille lieues de son pays natal, et il est trop tard pour retourner ; il s'achèvera sa peine, comme s'il était le vrai coupable. Il arrive aussi qu'un fusille un individu par erreur, comme par exemple, M. Thadée Rakowski, soupçonné d'avoir fait perdre un maître de poste dans un combat, et qui le lendemain de son exécution fut reconnu innocent.

La délation est organisée d'une manière effrayante. A côté de la police ordinaire, le général gouverneur Annenkoff, vient d'établir une police dite de guerre, avec pouvoir discrétionnaire sur la fortune et la vie des habitants, ayant surtout pour but de découvrir les membres et les affidés du gouvernement national. En outre, les juges arbitres pour le règlement de la question des paysans ont reçu, à la date du 8 octobre 1863, une instruction d'après laquelle « leur mission n'est autre que de réaliser la grande idée politique de l'extermination des Polonais. »

Cette instruction est contraindre des membres de la commission provisoire de Kiew. — Chr. Ostrowski.

Les dépêches privées apportées d'Amérique par le *Peruvian* et datées de New-York, 23 juillet, donnent quelques détails sur les tentatives de négociations pacifiques dont parlaient les précédentes nouvelles.

M. Greeley, rédacteur en chef de la *Tribune*, de New-York, et qui paraît remplir dans cette affaire le rôle d'intermédiaire officieux, a transmis à M. Lincoln le désir exprimé par MM. Clay et Halcomb, agissant également officieusement pour les confédérés, de se rendre à Washington pour discuter les propositions de paix.

M. Lincoln aurait répondu « que le gouvernement recevrait et traiterait libéralement toute proposition qui pourrait rétablir la paix sur la base du maintien de l'Union et de l'abandon de l'esclavage. »

MM. Clay et Halcomb auraient alors refusé de se rendre à Washington, parce

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX  
DU 5 AOUT 1864.

## JACK HINTON

IMITÉ DE L'ANGLAIS  
DE  
CHARLES LEVER.

XI.

(Suite.)

Ulik Burke s'approcha du président et lui dit quelques mots à l'oreille. Ce dernier reprit alors en s'adressant à moi : « Comme ce nom nous est inconnu, vous me permettez de demander si M. Hinton est gentleman. »

Le sang me monta au visage. Je devina aussitôt de qui venait cette insulte. Mais ce n'était pas le moment de m'y arrêter ; je répondis donc simplement :

« M. Hinton est officier de la garde, aide-de-camp du lord-lieutenant, et je demande humblement la permission de vous le présenter en ma propre personne. »

La politesse empressée dont ces peu de mots me rendit l'objet me dédommagea amplement de l'humiliation que je venais

(Reproduction interdite.)

de subir. On me fit signer l'engagement d'observer les lois des courses et de m'en remettre de tous points à la décision du jury. Puis je me retirai, après avoir promis de me présenter pour la course le lendemain à 2 heures.

XII.

En y réfléchissant de sang-froid, je ne me félicitai nullement de la résolution téméraire que je venais de prendre. Je compris dans quel labyrinthe de difficultés je m'engageais. Un moment de passion m'avait fait franchir les limites du bon sens et assumer une tâche devant laquelle j'eusse reculé avec confusion une demi-heure plus tôt. Je ne l'envisageais plus maintenant qu'avec angoisse ; non pas que j'eusse peur des dangers de la course, d'une couple de fractures, mais à cause des railleries auxquelles je m'exposais. Etre honni et persiflé par la grossière multitude des spectateurs, cette pensée était intolérable pour mon amour-propre.

Je m'attendais à l'auberge ; il était allé voir le cheval, qu'on avait eu soin de laisser à une métairie à peu de distance de la ville. Il m'en fit un brillant éloge ; mais, en apprenant que je le monterais moi-même, il s'écria épouvanté :

« Vous ? vous ? O grand Dieu ! M. Ulik n'avait donc pas tort de dire que le maître n'était pas plus sage que le valet ! Dis-moi qui tu es, haine, je te dirai qui tu es. Voilà ce que c'est que de voyager avec un fou. »

Comme je n'étais pas d'humeur à plaisanter, je répondis au pauvre garçon avec une brusquerie qui ne m'était pas habituelle. Il sortit sans répliquer. Alors je

rougis de moi-même et je m'en voulus d'avoir éloigné, par ma faute, le seul homme peut-être qui s'intéressât sincèrement à mon sort.

Le groom d'O'Grady vint prendre mes ordres. Il fut également saisi d'effroi à la nouvelle que je courrais en personne. Quant à moi, le dos au feu, les mains dans les poches, je l'interrogeai avec une feinte insouciance sur le compte du cheval. Personne, par malheur, n'est plus difficile à tromper qu'un irlandais, et surtout un groom. Celui-ci me pénétra du premier coup d'œil. Il s'approcha de moi et me demanda à voix basse :

« Vous êtes-vous réellement engagé à courir ? »

— Oui.

— En ce cas, il ne vous reste qu'un seul moyen, c'est de vous laisser désarçonner au début de la course. Comme ça, il ne paraîtra pas y avoir de votre faute, et vous ne risquerez pas inutilement de vous rompre le cou. »

Je ne pus m'empêcher de rire de cette singulière course au clocher, bien que ce conseil fût loin de relever mon courage.

« Allons donc ! » fis-je avec impatience, et je partis avec le groom pour aller rendre ma première visite au redoutable animal, à un mille environ de la ville. Il faisait un clair de lune superbe, l'air était calme et la promenade délicieuse.

« Il est couché, me dit le groom entrant avant dans l'écurie avec une lanterne, ne craignez rien ; il ne bougera pas et sera doux comme un agneau. »

Ce disant, il tenait la lumière de façon à bien éclairer le cheval. C'était un animal superbe, irréprochable dans toutes ses proportions. Pendant que je Padmirais en

silence, arriva le père Tom Loftus, hors d'haleine :

« Ouf, dit-il, je suis en nage. Voilà une demi-heure que je cours après vous. Ecoutez-moi, nous n'avons pas un moment à perdre. Je connais le cheval mieux que personne ; il n'est pas impossible que vous soyez vainqueur, si vous parvenez à le gouverner. Burke a parcouru avant le dîner la carrière à fournir, et nous allons, s'il plaît à Dieu, en faire autant. J'ai là deux chevaux éprouvés et peut-être, sans présomption, ne suis-je pas un trop mauvais guide. »

« Je le crois bien, ma foi ! » dit le groom.

Je remerciai le bon prêtre, et bientôt nous fûmes à cheval. Il me fit descendre au galop une colline en pente douce, puis franchir tous les obstacles, ruisseaux, murs, doubles fossés, haies, ravins, ne cessant de me louer, de me conseiller et de m'encourager.

« La jument de Tom Molloy, me dit-il ensuite, n'est pas tout à fait pur sang, quoi qu'on en pense, comme Moridideroo. Votre monture l'emporte donc sur celle de Burke. — Si cela vous convient, nous irons demander à souper à mon cousin, le major Bob Mahon, car je meurs de faim et de soif. »

Avec le plus grand plaisir. Mais quelque chose m'embarrasse : je n'ai ni veste ni casquette pour la course. »

« J'y ai pourvu. Vous recevrez tout à l'heure celles du fils de Hugh Dillon, qui vient de partir pour Gibraltar avec son régiment. »

« Vous êtes un véritable ami, vous avez tout prévu. »

« J'espère pouvoir vous rendre de plus grands services, » répliqua-t-il avec un

clignement d'yeux malin, d'où je conclus qu'il me connaissait mieux et s'intéressait plus à moi que je n'avais le droit de le supposer.

Le major Bob Mahon m'accueillit très cordialement. C'était un homme d'humeur joviale et grand causeur, qui assésina d'anecdotes et de plaisanteries un excellent souper. Nous étions encore à table quand on introduisit un garçon de douze ans, porteur d'un paquet contenant la veste et la casquette de jockey, blanches et vertes et fort élégantes, et d'une lettre ainsi conçue :

« Mon oncle Dillon vous prie, sir, de nous faire le plaisir de venir dîner avec nous demain à six heures. J'ai pris la liberté de lui promettre que, comme nous sommes, vous et moi, d'anciennes connaissances, vous seriez peut-être assez hon pour le dispenser de la visite qu'il aurait dû vous faire à cette fin : Je m'estimerais heureuse que vous veniez bien confirmer mes paroles en acceptant l'invitation. »

« Il me charge d'ajouter que tout objet d'enharnachement dont vous pourriez avoir besoin est entièrement à votre disposition, comme les objets ci-joints. »

« Croyez-moi, monsieur, etc. »

« LOUISE BELLEV. »

« Mount-Brown, mercredi soir. »

Un délicieux frisson parcourut mes membres à la lecture de ces lignes, et je ne pus, malgré tous mes efforts, cacher ma vive émotion.

« Quelque bonne nouvelle, me semblait-il, M. Hinton ? dit le major. »

« C'est une invitation à dîner à Mount-Brown. »

« La meilleure maison du comté ; et ce